

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens

Date : 1er juillet 2021
Référence : message CNAM

Tentative de fraude LYRICA®

La CNAM nous signale le cas d'une assurée de la CPAM des Hautes-Alpes dont les données de remboursement font apparaître un vraisemblable trafic de médicaments d'ampleur nationale avec l'utilisation de fausses ordonnances de prégabaline Lyrica®. Des délivrances ont lieu dans plusieurs régions, non limitrophes de PACA, par exemple Grand-Est. La requête de consommation de l'assurée comporte près de 66 prescripteurs différents dans 30 départements et près de 349 pharmacies de 35 départements.

Ces prescriptions peuvent comporter d'autres médicaments mais ont la caractéristique pour la prégabaline d'une dose maximale journalière dépassée (prescription de 3 gélules par jour de prégabaline 300 mg, alors que la dose maximale est de 600 mg par jour), pour des assurés souvent affiliés à une CPAM d'une autre région que celle de la pharmacie dans laquelle l'ordonnance est présentée.

Il convient donc d'être vigilant et de nous signaler tout document suspect.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé